

important de la dimension extérieure du développement industriel canadien. En matière de technologie, par exemple, seules des économies d'échelle peuvent permettre aux entreprises de moindre envergure d'exploiter de façon rentable des techniques novatrices mais onéreuses. De fait, les économies de capital nécessaires pourraient se réaliser au moyen d'entreprises conjointes ou d'autres ententes de rationalisation avec des groupes industriels étrangers. Les États-Unis resteront forcément le principal partenaire industriel du Canada, mais nous devons de plus en plus nous adresser à des sociétés implantées ailleurs qu'en Amérique du Nord par souci de diversification. Du point de vue technologique, la décision la plus sensée à cet égard serait celle de nous associer aux entreprises qui œuvrent au sein de la CEE.

Sur le plan intérieur, les Européens sont en train d'établir des politiques et des moyens d'action communs en matière d'industrie et de technique. Sans l'attrait des techniques canadiennes dans certains domaines et l'existence de liens institutionnels et autres entre le Canada et une CEE élargie, la coopération dans ces secteurs entre la CEE et le Canada pourrait être écartée. D'autre part, l'action commune dans ce domaine au sein de la CEE n'a été jusqu'ici que symbolique.

Pourquoi les Européens se soucieraient-ils du Canada? Notre potentiel de développement présente sans contredit des avantages matériels aux Européens. Si la troisième option était écartée, il ne resterait que celle d'un bloc économique nord-américain, dominé par les États-Unis, qui réduirait entre autres les possibilités d'accès à la CEE des produits industriels et des ressources énergétiques du Canada, qui se font de plus en plus rares ailleurs.

Du point de vue européen, l'incapacité du Canada d'adopter une ligne de conduite indépendante des États-Unis ou de la CEE marquerait une perte, susceptible d'aggraver tout affrontement entre les États-Unis et l'Europe.

«L'année de l'Europe»

La possibilité d'un tel affrontement est sérieuse: «1973 sera l'année de l'Europe», a déclaré M. Henry Kissinger. Sur les questions essentielles comme celles du commerce international et de la réforme monétaire ainsi que sur des questions bilatérales et autres d'ordre économique, il règne une certaine confusion au sujet des mobiles et des intentions respectives et, souvent, un désaccord fondamental. Dans plusieurs cas, les vues canadiennes

ont paru s'harmoniser davantage avec celles des Européens.

On a tendance depuis quelque temps à situer le Canada dans «l'orbite naturelle» des États-Unis, au sein d'un monde commercial tripolaire axé sur les sphères d'influence naturelle du Japon, de la CEE et des États-Unis. La conjecture est peut-être naturelle chez ceux que séduisent des notions aussi simplistes que celle des «sphères d'influence», mais elle va à l'encontre de toutes les activités d'après-guerre visant à libéraliser le commerce international et à accentuer l'interdépendance du système commercial. Fait plus important pour le Canada, elle ne cadre aucunement avec notre effort de diversification ou même notre développement industriel. La géographie continentale peut induire en erreur: les matières premières de l'industrie canadienne et les ressources énergétiques de l'Arctique pourraient s'acheminer par mer, de façon plus commode et «plus propre», vers l'Europe ou le Japon, plutôt que par voie terrestre vers les États-Unis.

Les Européens sont de plus en plus conscients de l'indépendance des intérêts canadiens, et les dirigeants européens en ont expressément fait état dans le communiqué publié en octobre dernier à l'issue de leur Conférence au sommet. En vue d'assurer le développement harmonieux du commerce mondial, la Communauté européenne déclarait qu'elle devait «maintenir un dialogue utile avec les États-Unis, le Japon, le Canada et ses autres partenaires industrialisés, dans un esprit d'ouverture et suivant les formes les plus appropriées».

Du point de vue canadien, cette

Le Canada a décidé de nommer un ambassadeur en titre auprès des Communautés européennes en raison de l'importance économique et politique croissante que revêt le Marché commun pour le Canada. Le 21 décembre, le ministre des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, annonçait la nomination de M. James Langley à ce poste. M. Langley cumulait jusqu'à présent les fonctions d'ambassadeur auprès de la Belgique, du Luxembourg et des Communautés européennes. Le Canada désignera prochainement un nouvel ambassadeur en Belgique et au Luxembourg. Les Communautés européennes se composent de la Communauté économique européenne élargie, de la Communauté européenne de l'énergie atomique et de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.